



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Accusé de réception en préfecture
091-219103769-20260727-27-AR
Date de télétransmission : 27/07/2026
Date de réception préfecture : 27/07/2026

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

DECISION DU MAIRE N°27/2026

Objet : Signature d'un marché n°2026 12 relatif à la maintenance des portes automatiques, portails/portillons, borne, portes sectionnelles, rideaux métalliques, barrière levante.

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

CONSIDERANT

QU'il y a nécessité de confier à un prestataire la maintenance des portes automatiques, portails/portillons, borne, portes sectionnelles, rideaux métalliques, barrière levante,

QUE la proposition de la société CR AUTOMATISME (77 250 MORET SUR LOING) répond aux besoins de la ville,

DECIDE

Article 1 : de signer le contrat n°2026 12 relatif à la maintenance des portes automatiques, portails/portillons, borne, portes sectionnelles, rideaux métalliques, barrière levante pour un montant annuel de 5 950 € HT soit 7 140.00 € TTC,

Article 2 : que le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2026.

La reconduction du marché est tacite annuellement mais il sera possible de ne pas reconduire par simple courrier en recommandé trois mois avant la fin de validité du contrat.

Article 3 : que les crédits sont prévus au budget selon les années concernées,

Article 4 : d'informer le Conseil Municipal de cette décision à sa prochaine séance,

Article 5 : que la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et télétransmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 26/06/2026

Le Maire,

Nicolas MURAIL

